PROCEDURE EN DIVORCE

LISTE DES PIECES A COMMUNIQUER

PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES A LA REDACTION DE LA REQUETE :

- Copie du livret de famille, (extrait de mariage, pages relatives aux enfants et la page suivante)
- o Copie de votre pièce d'identité ou de votre passeport,
- Copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale, (carte vitale ou relevés de droits)
- Copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois, (en cas de mariage à l'étranger, une transcription de votre acte de mariage par le Service Central d'Etat Civil de Nantes est également nécessaire)
- Copie intégrale en original de l'acte de naissance de chacun des époux datant de moins de 3 mois,
 - Si vous êtes né à l'étranger et de nationalité française, demandez la copie intégrale de l'acte de naissance au Service central du Ministère des Affaires Étrangères d'état civil de Nantes.
 - Si vous êtes né à l'étranger et de nationalité étrangère, un extrait ou une copie d'acte de naissance datant de moins de 6 mois, accompagné d'une traduction par un traducteur assermenté datant de moins d'un an.
- O Copie intégrale en original de l'acte de naissance de chacun des enfants, y compris les enfants nés d'une union précédente, datant de moins de 3 mois,
- o Copie du contrat de mariage, (en cas de régime de séparation de biens)

PIECES FINANCIERES NECESSAIRES A LA REDACTION DE LA REQUETE :

- o Dernier avis d'imposition du couple,
- Copie de vos trois derniers bulletins de salaire ou de votre bulletin de pension retraite ou de versement pôle emploi,
- o Quittance de loyer, (le cas échéant)
- o Copie des titres de propriété immobiliers, (le cas échéant)
- O Copie des contrats de prêts/en cours et de leur tableau d'amortissement, (le cas échéant)
- Copie du tableau d'amortissement en cas d'existence de crédit(s) consommation, (le cas échéant)
- o Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- O Copie du dernier avis de taxe d'habitation et taxe foncière,

- o Copie de vos factures courantes, (eau, EDF, GDF, assurances mutuelle, téléphone, portable, internet....)
- O Justificatifs des frais exposés au profit du ou des enfants, (factures de cantine, garderie, nourrice, frais de scolarité et de loisirs, frais médicaux restés à charge...)
- o Toutes pièces justificatives concernant les avantages matrimoniaux ou les donations ou héritages,
- o Certificats de scolarité pour les enfants majeurs (le cas échéant)